

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Julie ROCHEPEAU

N. Réf. : JR/25.06.2018

Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 25 juin 2018

La Roche-sur-Yon, le

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 25 JUIN 2018**

Pour les représentants de la collectivité :

Monsieur Jacky GODARD, titulaire, **Monsieur Yannick DAVID**, titulaire, **Monsieur Jean-Louis BATIOU**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Gilbert OLIER**, titulaire, Monsieur Gilles RENOIR, suppléant, Monsieur Sylvain FARCY, suppléant étaient présents.

Madame Sylvie DURAND, suppléante, Monsieur Jacques BESSEAU, suppléant et Madame Christine PONSOT, suppléante, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat CFDT :

Monsieur David LEMASSON, titulaire et **Madame Laurence BARON**, suppléante étaient présents.

Monsieur Eric BOUDEAU, titulaire et Monsieur Fabrice ROY, suppléant, étaient excusés.

- Syndicat CGT :

Madame Isabelle COURANT, titulaire et Madame Emilie GALLAIS, suppléante étaient présentes.

- Syndicat FO :

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, titulaire et Madame Isabelle LUCAS, suppléante étaient présentes.

- Syndicat SUD :

Madame Zora AMMOUR, titulaire et **Madame Cécile OLIVIER**, suppléante, étaient présentes.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Président de séance : **Monsieur Jacky GODARD**

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Monsieur Yannick DAVID**
Secrétaire adjointe : **Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD**, syndicat FO

Mesdames Julie ROCHEPEAU, Flavie HERPIN et Audrey YAOUANC de la Direction des Ressources Humaines, assurent l'assistance administrative.



I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 MARS 2018

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des représentants.

II – DIRECTION PETITE ENFANCE : MODIFICATION DES HORAIRES D'ACCUEIL DES HALTES GARDERIES ET DE LA CONFECTION DES REPAS AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL RAMON

Présentation par Madame Fabienne NEVEU, directrice de la petite enfance.

a. Concernant la confection des repas au sein du multi-accueil Ramon :

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, salue le travail de concertation mené auprès des agents, qui débouche sur une solution adaptée à l'ensemble des agents concernés. Elle demande si un bilan sera fait auprès des agents concernés après quelques mois de fonctionnement.

Madame Fabienne NEVEU répond favorablement.

b. Concernant la modification des horaires d'accueil des haltes garderies :

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat CGT, rejoint les propos du syndicat SUD. Ce sujet a également été mené en concertation et répond mieux aux besoins des familles.

Madame Emilie GALLAIS pour le syndicat CGT, demande les raisons pour lesquelles un agent de la Maison Petite Enfance est passé d'un poste de 90% à 80%.

Madame Fabienne NEVEU explique que l'agent lui-même a demandé à passer à 80%.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 5
5 POUR : CFDT, CGT, FO, SUD	5 POUR

III – MODALITES DE GESTION CLIC / MAIA

Présentation par Monsieur Sylvain FARCY, directeur général adjoint du Pôle Services à la population.

Monsieur Jean-Louis BATIOU, représentant de la collectivité titulaire, rejoint la séance à 15h00.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD pour le syndicat FO, souhaiterait que les agents, qui vont muter au Conseil Départemental suite à ce transfert de compétence, soient reçus afin d'échanger sur leur statut d'ici au 1^{er} octobre 2018, date de mutation, et sur les garanties par rapport à la prime annuelle et celle de fin d'année.

Monsieur Gilles RENOIR s'engage à les recevoir.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 5
3 POUR : CFDT et CGT	5 POUR
2 ABSTENTION : FO et SUD	

IV – PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2017

Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des Ressources Humaines.

Madame Emilie GALLAIS pour le syndicat CGT, demande si un bilan concernant le fonctionnement du CNAS pourra être réalisé.

Monsieur Gilles RENOIR répond favorablement. Il présentera une typologie des aides sollicitées par les agents. Sa présentation pourra être faite début 2019 afin d'avoir une vue globale de l'année 2018.

Monsieur David LEMASSON pour le syndicat CFDT, constate que le montant de la participation à la mutuelle est faible. Il demande alors combien d'agents sont bénéficiaires de cette aide.

Monsieur Gilles RENOIR répond que 285 agents sur l'Agglomération bénéficient de cette aide (indicateur 7.1.4) et 425 agents adhèrent à la prévoyance. Il rappelle que la participation à la mutuelle santé est forfaitaire et le contrat souscrit doit être labellisé.

Monsieur David LEMASSON pour le syndicat CFDT, observe que le nombre de jours de formation des agents de catégorie A est en réelle baisse. Il demande alors quelles en sont les raisons.

Monsieur Gilles RENOIR explique qu'en 2015, des sessions de management étaient organisées pour les agents de catégorie A, formations qui n'existent plus en 2017. Cela peut expliquer en partie la baisse. Toutefois, il assure qu'il n'y a aucune restriction pour la formation des agents de catégorie A.

Madame Laurence BARON pour le syndicat CFDT, demande s'il existe un relevé des apprentis par secteur.

Monsieur Gilles RENOIR explique que cet indicateur ne fait pas partie du Bilan Social. En revanche, il précise que le nombre d'apprentis s'élève à 17 pour l'année 2018-2019 sur l'ensemble des 3 collectivités, sous réserve des recrutements actuellement en cours. La direction de l'Environnement, développement durable et paysages avec le service Nature en ville, les EHPAD, la Direction de la Petite enfance et la direction des Bâtiments sont les principaux secteurs qui engagent des apprentis. La volonté de la collectivité est d'augmenter le nombre d'apprentis accueillis au sein des 3 collectivités et de privilégier les partenariats avec les CFA du territoire.

Madame Laurence BARON pour le syndicat CFDT, demande également une visibilité sur le nombre de stagiaires accueillis chaque année.

Monsieur Gilles RENOIR répond que le nombre de stagiaires accueillis chaque année augmente. Il s'élève à 96 sur l'année scolaire 2015-2016, 158 sur l'année scolaire 2016-2017 et 167 sur l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur Jean-Louis BATIOU s'interroge sur la gestion du tutorat lié à l'apprentissage au sein de la collectivité.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle que dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il est obligatoire de nommer un tuteur qui accompagnera l'apprenti sur la partie professionnelle. Tous les tuteurs suivent obligatoirement une formation pour acquérir des compétences pédagogiques et pour savoir transmettre. Les tuteurs perçoivent une NBI de 20 points en compensation. Le roulement se fait de manière naturelle et au volontariat. Certains se manifestent pour être tuteur, d'autres se proposent de continuer et d'autres encore souhaitent arrêter. Se pose toutefois une problématique liée à la prise en charge de la formation des apprentis. En effet, la collectivité peut prétendre à une aide du Conseil Régional lorsque les CFA appartiennent à la Région. Cependant, la collectivité ne peut pas percevoir cette aide lorsque le CFA de l'apprenti appartient à une autre Région. Par conséquent, le recrutement de certains apprentis peut être freiné notamment sur des domaines plus spécifiques tels que l'aménagement du territoire, l'informatique... Enfin, un travail est aussi mené avec CAP'Emploi qui s'occupe de jeunes en situation de handicap. Pour le moment, aucune demande n'a été recensée de leur part mais les offres leur sont transmises.

Monsieur David LEMASSON pour le syndicat CFDT, remarque que le nombre de jours placé sur le CET augmente pour les agents de catégorie A.

Monsieur Michel VIAULT explique que le placement sur le CET relève de choix individuels. Il assure qu'aucune pression n'est faite, chacun pose comme il le souhaite.

Monsieur Gilles RENOIR ajoute que ce choix peut s'expliquer en partie pour épargner et partir plus tôt en retraite. En outre, depuis 2015, la collectivité a autorisé, sous certaines conditions, le paiement forfaitaire de jours placés sur le CET.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 5
5 POUR : CFTD, CGT, FO, SUD	5 POUR

V – REORGANISATION DE LA DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Présentation par Madame Aurélia GATEAU, directrice des sports et de la jeunesse.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat CGT, demande des précisions sur le nombre des Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS). Sur l'ancien organigramme, ils sont 14 et le nouveau 12.

Madame Aurélia GATEAU précise que l'ancien organigramme tenait compte des contractuels. Le nouvel organigramme inscrit seulement les postes permanents.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD pour le syndicat FO, demande si le responsable de la section Vie sportive est directement le responsable du service Jeunesse et vie sportive.

Madame Aurélia GATEAU confirme.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD pour le syndicat FO, partage sa satisfaction concernant le futur travail sur le secteur nord et sud puisqu'il y a une forte demande sur ce sujet et concernant la nouvelle organisation. Toutefois, elle remarque que des agents sont déjà pré-positionnés sur les postes présentés dans l'organigramme car il n'y a pas eu d'appels à candidature. Elle fait part également qu'un agent monte en compétence sur un poste de catégorie B alors qu'il n'a pas le concours. Madame TRÉVIEN-BOUSSARD demande alors si une compensation est prévue pour cet agent.

Monsieur Gilles RENOIR répond que l'agent en question a été reçu en entretien individuel afin de lui présenter une simulation de salaire tenant compte d'une augmentation de 30% de son RI et de la perte de sa NBI, conformément à la réglementation. L'agent a accepté ces nouvelles conditions.

Madame Emilie GALLAIS pour le syndicat CGT, rapporte que le fait de rattacher la jeunesse au sport semble réducteur.

Madame Aurélia GATEAU confirme que la jeunesse est un sujet très transversal et explique que selon les collectivités le service jeunesse est rattaché à différentes thématiques et donc à différentes directions.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD pour le syndicat FO, demande à ce que le rattachement de ce service se stabilise car il a changé d'affectation à plusieurs reprises ces dernières années.

Monsieur Michel VIAULT rappelle que ce service est transversal puisqu'il mène des actions dans différents domaines : l'évènementiel, la culture, le sport ... Il peut donc se positionner sur des directions différentes, ce qui est constaté dans les organigrammes d'autres collectivités. La volonté de la collectivité est de stabiliser ce service et donner une légère orientation dans le domaine du sport. Enfin, la solution de créer un service à part

entière est écartée puisque la volonté est de rationaliser l'organisation interne de la collectivité. Chaque service doit donc être rattaché à une direction.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, rappelle que ce service a changé de direction 6 fois en moins de 10 ans.

Monsieur Michel VIAULT indique que si le service a changé de direction à plusieurs reprises, le responsable et l'organisation interne du service n'ont pas changé.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 5
2 POUR : CFDT	5 POUR
3 ABSTENTIONS : CGT, FO et SUD	

VI – FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE FELIX LECLERC

Présentation par Monsieur Jean-Michel PIERRE, directeur des affaires culturelles.

Madame Laurence BARON pour le syndicat CFDT, s'interroge sur l'ouverture aux groupes scolaires en même temps que l'ouverture au public.

Monsieur Jean-Michel PIERRE explique que la médiathèque est ouverte au public sur les deux demi-journées, mercredi et samedi après-midi. Le reste du temps, elle sera ouverte seulement aux groupes scolaires.

Monsieur Yannick DAVID précise que ce projet s'adapte à la demande. En effet, les modifications apportées répondent mieux au besoin des usagers et au projet de mise en réseau des médiathèques de l'Agglomération.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, rapporte que l'ensemble des agents souhaitent que ce dossier avance et soit adopté. Ils sont très contents de la concertation menée puisqu'ils ont le sentiment d'avoir été écoutés. Certains agents ont également eu des propositions qui modifient leur poste et en sont satisfaits. Madame AMMOUR regrette seulement le manque de communication interne concernant l'avancée du dossier.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, constate que les statistiques transmises en page 1 de la note ne correspondent pas à la réalité. En effet, il y aurait en moyenne 32 visites avec emprunt par jour en 2017 et non 6,5. Ce dernier chiffre correspondrait plutôt au nombre de fois par an qu'un usager se rend à la médiathèque Félix LECLERC pour emprunter.

Monsieur Jean-Michel PIERRE confirme. En effet, les emprunteurs viennent fréquenter la médiathèque en moyenne 6 fois par an. La note sera donc modifiée en ce sens.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, demande également qu'un bilan soit fait après plusieurs mois de mise en place.

Monsieur Jean-Michel PIERRE répond favorablement.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 5
2 POUR : CGT et FO	5 POUR
3 ABSTENTIONS : CFDT et SUD	

VII – DIRECTION EDUCATION : MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS LE MERCREDI AU SEIN DES ECOLES MATERNELLES

Présentation par Madame Morgane RAUTURIER, directrice de l'Education.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, demande à préciser le taux d'encadrement requis pour accueillir les enfants sur les p'tits mercredis.

Madame Morgane RAUTURIER indique que le taux d'encadrement officiel sera communiqué mi-juillet. En attendant, elle précise que le taux actuel pour l'encadrement périscolaire s'élève à 1 animateur pour 14 enfants.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat CGT, demande que le poste de responsable de site périscolaire soit de catégorie B.

Monsieur Michel VIAULT répond par la négative puisque cela aurait notamment pour conséquence de nommer les responsables de secteur en catégorie A.

Madame Morgane RAUTURIER ajoute que les responsables de site n'ont pas d'autorité hiérarchique sur les équipes, ce sont les responsables de secteur qui l'ont.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat CGT, demande si un bilan sera établi et fait remarquer que la collectivité a peu de visibilité quant à la participation des enfants sur ce nouveau dispositif.

Monsieur Jean-Louis BATIOU confirme que les seules inconnues se situent au niveau de la participation des enfants et de la réaction des parents. Il précise que ce travail a bien été anticipé et permettra aux parents d'organiser ce temps du mercredi comme ils le souhaitent.

Madame Morgane RAUTURIER ajoute que ce dispositif fait partie du PEDT (Plan Educatif Territorial) suivi par la direction académique et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). De plus, cela va s'inscrire dans le cadre d'une charte labellisée « Plan mercredi » dans laquelle des bilans devront être réalisés.

Monsieur Sylvain FARCY précise également que le plan mercredi propre à la collectivité qui a été finalisé il y a quelque temps et approuvé par le Conseil Municipal est parfaitement conforme au plan mercredi dernièrement sorti et officialisé.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, demande si une ATSEM pourra être toute seule pour gérer un groupe d'enfants (dans la limite du taux d'encadrement).

Madame Morgane RAUTURIER explique que comme actuellement, le taux d'encadrement est assoupli en fonction des risques et des tranches d'âge. Elle assure que le fonctionnement sera exactement le même.

Monsieur Michel VIAULT ajoute qu'actuellement il y a une ATSEM par classe. Par conséquent, 4 à 5 ATSEM en moyenne par groupe scolaire sont disponibles le mercredi matin. Cet effectif comblera largement la participation et sera adapté en fonction de la fréquentation.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, demande si les ATSEM ont été rencontrées et si oui, quels sont leurs retours.

Madame Morgane RAUTURIER répond par l'affirmative. Cinq réunions avec les ATSEM ont été organisées. Parmi elles, certaines étaient inquiètes, au début, sur l'encadrement ou sur les APE car elles n'en faisaient pas. Toutefois, elles ont été rassurées au fur et à mesure des réunions et en échangeant avec les responsables de site. De plus, les responsables de secteur les accompagneront. Les craintes sont alors de plus en plus dissipées.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, remarque alors que les ATSEM vont plus se rapprocher des responsables de site que précédemment.

Madame Morgane RAUTURIER confirme et ajoute que ce rapprochement favorisera une bonne dynamique pour le suivi des enfants auprès des familles.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 5
5 POUR : CFTD, CGT, FO, SUD	5 POUR

Le Président,
Monsieur Jacky GODARD



Le secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité

Monsieur Yannick DAVID

La secrétaire adjointe,
Pour les représentants du personnel,
syndicat FO

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD

